



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION DU 14 AVRIL 2020 A 17h00 CONCERNANT LE COVID-19

### **Participants à la réunion d'information organisée par M. GUILLET, Maire :**

#### **Maires adjoints délégataires dans des domaines liés aux mesures prises durant la période de d'état d'urgence sanitaire :**

M. LIEVRE, 1<sup>er</sup> maire adjoint délégué notamment aux ressources humaines  
Mme TILLY, 4<sup>ème</sup> maire adjointe déléguée à la famille, à la petite enfance, aux personnes âgées et à la solidarité intergénérationnelle  
M. PANISSAL, 5<sup>ème</sup> maire adjoint délégué au logement, à la vie locale et aux élections  
M. BISSON, 7<sup>ème</sup> maire adjoint délégué à l'ordre public, aux infrastructures publiques, au développement économique, à l'emploi et à l'économie numérique - Très haut débit  
Mme LE VAVASSEUR, 8<sup>ème</sup> maire adjointe déléguée à l'éducation et aux accueils périscolaires et de loisirs  
M. BES, 9<sup>ème</sup> maire adjoint délégué à la jeunesse, au sport et à la prévention jeunesse

#### **Un représentant désigné de chaque groupe de l'opposition :**

M. BESANCON, Liste « Agir Ensemble »  
M. TARDIEU, Liste « Chaville pour Vous »  
Mme COUTEAUX, Liste « Chaville à Gauche »

#### **Directrice de cabinet et membres de l'administration municipale :**

Mme DUTAILLY, Directrice de cabinet  
Mme BAUMGARTNER, Directeur général des services  
Mme CHAMLEY, Directrice de la communication  
M. CUNY, Directeur du CCAS  
M. BRUN, Directeur adjoint des systèmes d'information  
Mme DANGAIX, Directrice du Pôle Juridique et Citoyenneté

M. LE MAIRE déclare la séance ouverte. Il se réjouit que l'ensemble des élus soit en bonne santé. L'un d'entre eux, Jacques BISSON, a subi les affres du coronavirus, mais il est apparemment guéri.

M. LE MAIRE propose de faire un très bref exposé sur les événements actuels et passés. Malgré les informations diffusées, soit sur le site, soit sur le petit journal publié récemment, certains élus pourraient avoir des interrogations. Puis, ces derniers seront invités à poser leurs questions et chaque adjoint, dans son domaine, pourra ajouter des éléments complémentaires.

Dès le 13 mars, l'équipe municipale a organisé une première réunion de gestion de crise. La réunion principale s'est tenue le 17 mars à 9 heures 30 au cours de laquelle ont été discutés les problèmes auxquels la Municipalité était confrontée.

La Mairie étant fermée, la première difficulté était donc d'assurer la continuité des services publics ; un lien devait être maintenu sur le plan administratif avec l'ensemble de la population. M. LE MAIRE en profite pour remercier l'ensemble du personnel, ainsi que tous les agents pour leur mobilisation. Beaucoup travaillent en Mairie de façon régulière, voire de façon permanente. C'est important, notamment dans le domaine de l'état-civil.

Par ailleurs, l'accueil téléphonique doit être assuré, même sans accueil physique. Les appels, extrêmement variés, ne sont pas particulièrement nombreux et concernent principalement des problèmes strictement administratifs (inscription accueils de loisirs, restauration scolaire, etc.). Certains s'interrogent sur les règlements devant s'opérer pour les différents services : il va de soi que les paiements sont suspendus pendant toute la période de confinement. Les problèmes qui se posent sont donc très généraux et concernent le marché, les transports, le commerce en général, sans difficulté majeure. Les équipes reçoivent également quelques mails auxquels elles s'efforcent de répondre dans les délais les plus brefs. Le confinement n'est pas uniquement physique, mais également psychologique et mental.

Les services de l'état-civil, du CCAS, de la sécurité et de l'urbanisme fonctionnent normalement puisqu'une grande partie du personnel peut télétravailler, à l'inverse des crèches, accueils de loisirs (animateurs) et écoles (ATSEM). Une grande partie du personnel est aujourd'hui en dehors du champ du travail quotidien.

Actuellement, 73 agents, soit environ 30 % des agents municipaux, assurent une présence permanente dans un contexte stratégique, ils sont les plus mobilisés. À date, 14 ont été atteints par le virus, aucun ne l'a été gravement, même si un agent a été hospitalisé pendant quelques heures, mais sans aucune conséquence grave, ce dont M. LE MAIRE se réjouit.

Tous les agents ont été dotés de gel hydroalcoolique, de gants et la Mairie a pu leur fournir quelques masques très rapidement ; il reviendra ultérieurement sur la pénurie de masques.

Concernant les services publics en général, l'équipe municipale s'est assurée avec GPSO d'un problème essentiel : celui de la collecte des déchets ménagers ; Le prestataire, Suez, enregistre actuellement un taux d'absentéisme de 53 %, ce qui pose des problèmes, d'autant que tous les matins, une Assemblée Générale des personnels se tient dans les différents dépôts. À chaque fois, la collecte des déchets ménagers se fait de façon acrobatique. Néanmoins, elle se fait, en liaison directe avec les services de GPSO, ce dont il se réjouit, car le sujet est compliqué.

De même, tous les problèmes d'encombrants sont gérés par GPSO ; environ six agents circulent sur l'ensemble du territoire de la Direction Territoriale Ouest, soit les cinq communes des coteaux. Les encombrants sont régulièrement enlevés, sachant qu'il s'agit souvent d'encombrants sauvages, mais en cette période, il est difficile de réagir sur ce problème. Un contrôle régulier est fait sur la collecte et les choses se passent relativement bien.

La Ville a mis l'accent sur la communication. En effet, le Service communication est parmi les plus présents en Mairie, même s'il fonctionne également en télétravail ; M. LE MAIRE en profite pour remercier Marie-Christine CHAMLEY et Stéphanie RIET pour leur travail et leur dévouement. La Ville a eu recours à différents vecteurs de communication : panneaux électroniques, affichage sur les panneaux associatifs et administratifs (au début), site de la Ville, réseaux sociaux, cinq newsletters envoyées à un public le plus large possible ; un « Chaville Magazine » spécial téléchargeable a également été distribué à 4 000 exemplaires chez les commerçants, les pharmacies, les professionnels de santé, à la Villa Beausoleil et au Pôle Séniors, de façon à ce que l'ensemble des seniors en contact avec le Pôle Séniors puissent en avoir communication.

Concernant la partie accueil, famille, citoyenneté et état-civil, M. LE MAIRE informe les élus que depuis le début du confinement, 10 actes de décès ont été établis, ils concernent tous la Villa Beausoleil. Sur ces 10 décès, « seulement » 6 sont dus au COVID-19, les autres résultant de maladies traditionnelles. En 2019, pour la même période du 15 mars au 15 avril, un seul décès était survenu ; l'augmentation est donc assez sensible. Depuis le confinement, 10 inhumations ont eu lieu ; l'autorisation d'inhumation se fait dans des conditions très réglementées, à la fois par les ordonnances et par les décrets ou arrêtés préfectoraux, actuellement extrêmement nombreux : le nombre de personnes présentes est limité, ce qui pose de nombreux problèmes. Il ne lui semble pas nécessaire d'insister sur les autres actes d'état-civil, en précisant que les mariages ne sont pas célébrés. Cinq actes de reconnaissance ont été accomplis ; au total, entre le 15 mars et le 15 avril, la Ville enregistre 12 naissances.

Concernant la veille urbaine et les espaces publics, tous les grands espaces publics ont été fermés (parvis Robert Schuman, square de l'Église, place du Marché) par barriérage, avec rappel des décrets et arrêtés en vigueur. L'un des objectifs essentiels était de faire en sorte que le confinement soit le mieux respecté possible en évitant l'utilisation des places publiques. Le week-end dernier, où la météo était favorable, un certain nombre de personnes étaient dans la rue, ce qui n'est évidemment pas souhaitable ; certaines personnes s'en sont émues, d'autres, au contraire, s'en sont satisfaites, mais il est un fait qu'il était extrêmement difficile de reposer sur autre chose que le civisme des concitoyens. Cependant, le confinement est globalement très respecté à Chaville, ce dont M. LE MAIRE se félicite, il n'y a pas de problème majeur. Il lui semblait difficile d'éviter pendant ce week-end de Pâques les quelques débordements qui ont malgré tout été limités. Les parcs et jardins publics ont donc été fermés sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, la signalétique des routes forestières – non accessibles aux véhicules – qui partent en particulier vers la forêt de Fausses-Reposes, a été renforcée concernant l'interdiction aux piétons. Des patrouilles Vigipirate, composées de militaires, sont toujours en action sur le territoire de la commune, de façon aléatoire, ainsi que les patrouilles à cheval de la Garde Républicaine. M. LE MAIRE souligne que l'ensemble des services publics fonctionne normalement sur le plan de l'assainissement, du gaz, de l'électricité, de l'éclairage public et de l'eau. Il a refusé de supprimer l'éclairage public entre 22 heures et 6 heures, proposition d'un certain nombre de Maires, car il a estimé que cela ajouterait à la sinistrose et à la situation anxiogène pour la population, même si, en principe, personne ne fréquente les rues la nuit.

Concernant la santé, sujet majeur, la Municipalité a décidé le 17 mars, l'ouverture d'un Centre COVID-19, qui a été l'un des premiers dans le département avec celui de Rueil-Malmaison ; il a été installé dès le lundi 23 mars, en partenariat avec le laboratoire de biologie de Chaville et les généralistes du territoire. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. L'objectif n'était évidemment pas d'avoir un succès d'affluence, mais de rendre un service utile à proximité du domicile des Chavillois. Les consultations et les tests ont rapidement été effectués uniquement sur rendez-vous pour des raisons sanitaires et de facilité d'organisation. Les consultations étaient, dans un premier temps, payantes, parce que la Ville n'avait pas passé d'accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) – même si c'était sous son contrôle par définition – sur le paiement des prestations des médecins. En définitive, l'ARS a donné son accord pour prendre directement en charge le prix de la consultation. Depuis une semaine, les consultations sont gratuites. Une dizaine de médecins interviennent à tour de rôle. Un planning est organisé. Un biologiste et une vingtaine d'étudiants en médecine participent à ce dispositif. 200 consultations et 130 tests ont été effectués ; sur ces 130 tests, 50 % se sont révélés positifs.

M. LE MAIRE a estimé il y a quelques jours que 10 % de la population avait été contaminée sur Chaville, sans pour autant que cette maladie ait provoqué des problèmes gravissimes, loin de là. Cette proportion est sensiblement la même à l'échelon national ; Chaville n'est pas une île perdue au milieu du Pacifique, il est donc logique qu'environ 10 % de la population chavilloise ait été infectée. Il rapporte ce pourcentage à celui du personnel qui a été atteint, qui n'est pas loin des 10 %.

Comme pour les autres Centres COVID-19, la tendance du nombre de patients reçus est à la baisse, ce qui est une bonne nouvelle. Le Centre ne sera vraisemblablement plus ouvert qu'en demi-journée à partir de la semaine prochaine.

La Ville assure un lien permanent avec les différents acteurs du territoire que sont les médecins, les pharmaciens et les infirmières, en particulier pour la distribution du matériel.

Du matériel de protection (tabliers, charlottes, masques...) a été distribué à plusieurs infirmières. Des masques ont été distribués à l'ensemble des soignants la semaine dernière, une nouvelle tournée aura lieu cette semaine. Par ailleurs, chaque pharmacie a reçu jeudi dernier 1 000 masques chirurgicaux ; ces masques sont destinés aux patients, parce que les pharmaciens reçoivent déjà une dotation de l'État pour leur personnel. Néanmoins, il y a incontestablement une pénurie de masques. M. LE MAIRE souligne le soutien important de la Région : à date, la Ville a reçu de cette dernière 8 000 masques chirurgicaux plus 6 000 distribués aux pharmacies et 4 000 FPP2 au SSIAD qui a, par ailleurs, sa propre dotation par l'ARS, et pour l'EHPAD de la Villa Beausoleil. Des masques, dont il ne connaît pas exactement le nombre parce que distribués quelques heures auparavant, ont été attribués à l'APEI Les Papillons Blancs par la Région. La Région a donc apporté à Chaville une aide importante, comme elle l'a fait pour toutes les communes d'Ile-de-France. D'autres masques seront à disposition de la Ville à partir du 15 avril midi.

Une collecte de masques « Easybreath » a été organisée et a permis d'en récolter 18 chez les gros commerçants (Monoprix, Casino, etc.). Ils ont été donnés à l'hôpital Mignot au Chesnay pour être convertis en respirateur artificiel ; une dizaine de masques supplémentaires viennent d'être récoltés.

Sur le plan social, la continuité de service public a été assurée par le CCAS, dont le personnel, avec un turnover, est toujours en activité. L'ensemble de l'équipe continue à assurer ses missions, soit par téléphone, soit par internet, soit par groupe WhatsApp et un accueil est assuré, en particulier pour les personnes domiciliées au CCAS, les mardis et vendredis de 14 heures à 16 heures.

Le travail collaboratif et transversal se poursuit avec les partenaires départementaux (EDAS, ASE...) et les associations caritatives du territoire (Conférence Saint-Vincent-de-Paul, Secours populaire, Secours catholique et Croix-Rouge), auxquels, sauf à la Croix-Rouge qui avait son propre contingent, la Ville a récemment fourni des masques et continuera de le faire au fur et à mesure de leur arrivée.

Un certain nombre de dispositifs spécifiques ont été mis en place :

- pour les personnes présentant des troubles psychologiques dus au confinement ;
- à destination des femmes victimes de violences conjugales/violences familiales, avec l'affichage des numéros d'urgence dans tous les commerces de proximité et dans de nombreux immeubles, un lien établi avec les pharmacies pour que le CCAS soit alerté quand nécessaire, des chambres d'hôtel réservées pour des mises à l'abri si nécessaire ; un certain nombre de chambres ont été gardées à l'abri au Campanile pour tous les problèmes qui pourraient se poser, en particulier pour le SSIAD.

Deux agents ont été atteints par le virus au SSIAD, ce qui a posé quelques problèmes d'organisation. Néanmoins, dans l'ensemble, le personnel a pu continuer ses missions, dans des conditions certes difficiles, mais il était équipé, cela n'a pas posé de difficulté particulière et aucun problème n'a été révélé du côté des seniors ou des handicapés suivis par le SSIAD. M. LE MAIRE en profite pour remercier toutes les aides-soignantes qui ne manquent pas d'être extrêmement dévouées dans le cadre de leur service dans ces conditions difficiles.

Concernant le commerce, la Municipalité a transmis à tous les acteurs économiques de la ville du 17 au 20 mars les différents protocoles d'aide et de soutien aux entreprises mis en place par l'État et la Région. En effet, selon le principe du premier arrivé, premier servi, il faut se précipiter pour demander ces aides.

Le problème principal que la Municipalité a dû gérer est celui du marché. M. LE MAIRE avait pris l'initiative de fermer le marché avant même que le gouvernement décide la fermeture des marchés ouverts et couverts, car cela lui paraissait préférable dans les conditions actuelles. Néanmoins, dans son esprit, c'était provisoire ; il aurait préféré que le marché continue de fonctionner dans des conditions de sécurité sanitaires satisfaisantes. Il a, avec Jacques BISSON, étudié les différentes possibilités et a adressé une demande de dérogation au Préfet qui l'a refusée, comme toutes les demandes de dérogation qui lui sont faites dans le département. Toutefois, il informe les élus, en particulier JACQUES BISSON, qu'une conférence des Maires de GPSO s'est tenue en visioconférence le matin même et qu'ils ont convenu de faire une démarche groupée auprès du Préfet pour obtenir la réouverture des marchés dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes. Il s'agirait uniquement du marché couvert. Le plan est déjà établi et a fait l'objet de la demande de dérogation ; il pourrait être appliqué sans trop de problèmes dans les jours à venir si la Ville en a l'autorisation. Ils se sont étonnés que le Préfet des Hauts-de-Seine refuse systématiquement toute dérogation pour l'ouverture des marchés couverts, dans la mesure où ses collègues du Val-de-Marne ou des Yvelines, la Seine-Saint-Denis étant un cas un peu spécifique, donnent des dérogations, à condition que la sécurité sanitaire soit assurée. La Municipalité compte donc « revenir à la charge ».

Différentes actions ont été menées concernant le marché, par exemple en facilitant les livraisons et en indiquant sur le site et sur le journal qui vient de paraître l'ensemble des commerces les assurant. Faciliter les livraisons revient à faciliter le confinement, la Ville essaye donc de les promouvoir le plus possible.

La semaine dernière, un lot de masques chirurgicaux a été distribué aux petits commerçants, d'autres sont en cours de distribution, de façon à assurer une semaine ; chaque semaine, la Ville distribue une semaine de masques chirurgicaux aux commerçants.

Sur les accueils de loisirs des enfants de soignants, de pompiers et de policiers, la Ville a fait en sorte que dès le 18 mars, non seulement les enfants de soignants soient accueillis, mais également les enfants des personnels de sécurité, pompiers et policiers, la recommandation du Préfet étant parvenue à la Ville ultérieurement. Néanmoins, le nombre d'enfants accueillis est relativement faible. Ils sont accueillis à la crèche « Les Noisetiers » pour la petite enfance et à Paul Bert/Pâquerettes pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Outre le personnel enseignant, qui est par définition sur place, des animateurs assurent une permanence. Un roulement d'encadrants est mis en œuvre, deux enseignants et deux animateurs sont présents par jour sur les jours scolaires et sur le mercredi. Un service d'urgence est assuré le week-end si nécessaire et durant les vacances d'avril par le service périscolaire de la Ville, avec deux animateurs. Le bilan des accueils d'enfants sur Paul Bert/Pâquerettes fait état de cinq à sept enfants accueillis sur la première semaine, de sept et neuf enfants accueillis sur la deuxième et la troisième semaines ; durant les vacances, entre cinq et neuf enfants ont été accueillis selon les jours. Saint-Thomas-de-Villeneuve a accueilli deux collégiens.

Le service scolaire a prêté jeudi 9 avril trois chariots porte-plateaux qui permettent au personnel de l'EHPAD Villa Beausoleil de faciliter le portage des repas dans les chambres avec un chariot par étage.

M. LE MAIRE précise que la Ville a également donné des masques FFP2 à la Villa Beausoleil, ainsi que des surchaussures, des blouses et fera en sorte de faciliter au maximum l'activité de cet EHPAD. L'EHPAD de la Villa Beausoleil ne fait pas partie des EHPAD, au plan départemental, où la situation apparaît critique, il n'est pas dans la liste des établissements nécessitant un soutien important. Néanmoins, il en nécessite un et les six décès survenus à la Villa Beausoleil le prouvent. Ce soutien est d'autant plus nécessaire que près de la moitié du personnel est actuellement confinée et n'intervient pas sur place ; l'EHPAD fonctionne donc avec un personnel réduit. La Municipalité a fait en sorte qu'il puisse bénéficier d'un cuisinier et d'une lingère parce que du jour au lendemain, la Villa Beausoleil s'est retrouvée sans cuisinier et sans lingère, les deux habituels, en couple, étant atteints par le virus. Leur fournir ce cuisinier et cette lingère n'a pas posé de problème : les cuisiniers des crèches étaient sans activité pendant la période de confinement.

Très peu d'enfants ont été accueillis à la crèche des Noisetiers : un enfant a été accueilli le 17 mars, le lundi 6 avril, jour où la crèche a enregistré le plus d'enfants accueillis, ils étaient six, en général, ils sont un ou deux. L'accueil reste assuré et chaque jour, par rotation, sont présents la Directrice ou son adjointe et un agent des crèches en journée continue, de 7 heures 30 à 18 heures 30.

Le soutien de la Ville aux personnels soignants se manifeste, entre autres choses, par cette action.

Le service jeunesse et sports ne fonctionne pas de façon optimale, l'ensemble des agents des services a été confiné à domicile, mais télétravaille. Le service jeunesse fonctionne en télétravail avec deux agents, le service des sports avec trois agents, quatre éducateurs sportifs sont en télétravail, cinq gardiens sont confinés dans leur logement de fonction, mais assurent tout de même le gardiennage, avec quatre décisions prioritaires :

- l'arrêt des activités et animations du service jeunesse ;
- l'arrêt des stages et séjours durant les vacances scolaires ;
- la fermeture des installations culturelles et sportives ;
- l'arrêt des entraînements et matchs de clubs sportifs.

Ce sont des décisions de bon sens. Néanmoins, le service a poursuivi sa mission de coordination des clubs de sport, afin de mettre en place des initiatives solidaires pratiques pour les Chavillois, d'une part, et, d'autre part, de préparer la suite, parce qu'il faut préparer la période de déconfinement qui sera importante et conserver le lien avec les associations sportives et l'aide aux initiatives solidaires.

La Ville a proposé des activités sportives ludiques *via* les réseaux sociaux, et en particulier *via* son site, avec le dispositif « Sport chez nous ». Elle a également mis en place une aide aux initiatives solidaires avec des associations qui fonctionnent bien.

M. LE MAIRE est attentif aux chantiers. Actuellement, ils sont tous interrompus. Sur le Centre Technique Municipal, une entreprise, de petite taille, peut encore intervenir ; néanmoins, le chantier est au ralenti. Il n'y a plus aucune activité sur le chantier Anatole France ni sur le chantier des Jacinthes. Sur Anatole France, le chantier pourrait en partie reprendre à partir de la semaine prochaine alors que c'est totalement impossible

pour le chantier des Jacinthes. Cela pose des problèmes majeurs puisque ces chantiers vont prendre un retard extrêmement important, bien plus important que la durée du confinement lui-même. Au-delà du confinement, il faudra respecter un certain nombre de règles sur les chantiers que les entreprises ont pour le moment des difficultés à assumer. Il est difficile de juger du retard qui sera pris, avec toutes les conséquences que cela aura pour la rentrée scolaire. M. LE MAIRE veut bien admettre que la rentrée scolaire puisse s'opérer le 11 mai, mais la voit plutôt en septembre ; c'est donc la rentrée scolaire de septembre qui représente sa principale préoccupation.

Il ne fera pas un point financier aujourd'hui, il aura d'autres occasions, en particulier lors d'un Conseil municipal, puisqu'il sera inévitable et souhaitable, d'en réunir un en juin, les élus auront des délibérations à adopter. Sur le plan financier, les entreprises évaluent à 20 % le surcoût occasionné par les règles de protection du personnel à mettre en place sur les chantiers, ce qui posera évidemment d'importants problèmes.

À la demande du Préfet, la Municipalité répond sur l'ensemble des chantiers qui existent sur la ville et sur lesquels l'État s'interroge ; effectivement, ce dernier s'inquiète de la reprise du bâtiment et des travaux publics, de l'activité économique. Elle est en contact avec la Préfecture de ce point de vue. La préoccupation première de M. LE MAIRE concerne les écoles, qui risquent de subir un retard extrêmement important.

Toujours en termes de finances, il est difficile d'évaluer le coût pour la Ville que représente cette crise. Pour le moment, il n'y a pas de problème particulier, puisque le budget avait été voté et que les dépenses rentrent dans le budget. Toutefois, les recettes de la Ville seront en baisse et il est difficile d'évaluer cette baisse à date. D'ici juin, un état un peu plus précis sera fait.

Dépenses indirectes :

- la gratuité du stationnement sur le territoire de GPSO aura un impact sur le montant du fonds de compensation des charges transférées ;
- la perte de recettes pour la régie culturelle de l'Atrium du fait de l'annulation des spectacles nécessitera certainement un ajustement de la subvention ; c'est vrai également pour la MJC qui aura des problèmes pour les inscriptions qui se font d'habitude en juin ;
- possible impact sur les subventions versées aux associations, mais également pour l'association Espaces qui gère la ressourcerie ;
- impact sur la DSP restauration scolaire, avec la perte de recette pour le délégataire qui est censé supporter le risque économique et qui sera normalement aidé par l'État ; néanmoins, il y aura incontestablement des conséquences.

Recettes non perçues :

- les prestations d'accueil périscolaire et de la petite enfance ne seront pas facturées durant la fermeture des établissements. Les tarifs actuels étant des forfaits, un nouveau tarif doit être créé pour facturer les prestations du 1<sup>er</sup> au 15 mars. Pour avoir un ordre de grandeur, un mois « classique » génère environ 125 000 € de recettes, un mois avec des vacances scolaires environ 145 000 €. La perte de recettes en matière de services dans ce domaine est actuellement évaluée à environ 330 000 €, mais cette estimation est tout à fait provisoire ; en juin, elle sera affinée ;
- la Municipalité a suspendu les redevances d'occupation du domaine public qui, par définition, n'ont plus d'objet dans l'état actuel des choses, et les droits de place du marché aux comestibles.
- il n'y a pas d'impact de la crise pour le moment sur les droits de mutation, car il y a toujours un effet retard de six à sept mois dans le versement par la Direction Générale des Finances Publiques des droits de mutation ; l'impact sera essentiellement sur 2021.

La Ville aura une idée d'ici quelques semaines de l'impact réel de la crise sur les finances communales, il ne sera pas négligeable.

Enfin, toutes les procédures d'urbanisme sont suspendues. Un délai supplémentaire est accordé pour toutes les autorisations d'urbanisme, recours, etc., il n'y a donc pas de problème particulier. Le service fonctionne au ralenti.

Après cette présentation, M. LE MAIRE demande si des membres du Conseil municipal souhaitent intervenir.

MME COUTEAUX demande si, en lien avec le Département et l'Inspectrice qui prend la décision, il serait possible d'accueillir dans une classe des enfants en situation de fragilité, pour lesquels la Protection de l'enfance estime préférable qu'ils soient à l'école, c'est-à-dire les ajouter au cas des enfants de soignants, de pompiers et de policiers. M. LE MAIRE a pensé à cette possibilité, mais pour le moment, le Préfet ne l'autorise pas ; la Municipalité pourrait toutefois se pencher plus précisément sur le sujet.

MME COUTEAUX remonte que certaines personnes se demandent si l'opération « mise à disposition de logements » pour le personnel soignant ou les aides-soignantes qui voudraient se rapprocher peut être organisée sur Chaville. MME BAUMGARTNER explique que les chambres du Campanile sont réquisitionnées, tant pour le personnel soignant qui en aurait besoin que pour la mise à l'abri de femmes, par exemple. Elle a simplement mis à disposition un véhicule de la Mairie à une soignante qui habite dans le 17<sup>e</sup> et qui travaille au SSIAD.

M. BESANÇON demande des précisions sur cette réquisition. MME BAUMGARTNER indique que la Préfecture est à l'origine de la réquisition. La Ville a pris contact avec la direction du Campanile qui lui met à disposition les chambres, lorsqu'elle a des besoins, la Ville le signale à la Préfecture, il s'agit d'une coordination en trio.

M. BESANÇON demande ensuite des précisions sur le fonctionnement de la cellule de crise communale. MME BAUMGARTNER répond qu'il existe un PC de crise en Mairie, qu'elle coordonne avec le Maire, les maires adjoints concernés et ses collègues, soit à distance, soit en Mairie en se confinant dans des bureaux et en communiquant par mail ou par téléphone, pour toute la logistique : les commandes, les répartitions de masques. M. LE MAIRE ajoute que ce Comité de crise se réunit virtuellement, ne serait-ce que par le biais du télétravail par Internet ; il ne s'agit pas de réunir systématiquement les responsables de service en réunion de crise, ils savent parfaitement ce qu'ils ont à faire.

M. BESANÇON souhaite savoir s'il existe une cellule de crise communale en Préfecture, M. LE MAIRE lui répond par la négative : il n'y a pas de cellule communale au sens strict du terme, il existe une cellule COVID-19 Préfecture avec laquelle les municipalités ont la possibilité de communiquer à tout moment. D'ailleurs, les demandes de dérogation pour le marché passent par cette cellule. Aucune cellule en Préfecture ne réunit tous les Maires et aucune réunion physique n'est organisée. Ce matin, une visioconférence du Bureau de GPSO s'est tenue, cet après-midi, il y avait une réunion en visioconférence entre le Préfet et les Présidents du territoire, du département, pour le compte de l'ensemble des Maires.

M. BESANÇON demande si, dans cette cellule de crise, un suivi des indicateurs de pilotage est réalisé. En effet, le Maire a donné quelques chiffres ; existe-t-il un suivi quotidien de ces chiffres ? M. LE MAIRE explique que le suivi quotidien en matière de santé est fait par l'ARS ; pour le reste, ce n'est pas fait quotidiennement et il n'y a d'ailleurs pas de raison de le faire quotidiennement. Les indicateurs importants à avoir viennent essentiellement des hôpitaux et désormais des EHPAD, par le biais de l'Agence régionale de santé ; il signale que les EHPAD n'étaient pas dans les évaluations faites par la Direction générale de la santé il y a encore une dizaine de jours.

M. BESANÇON souhaite savoir si, au niveau de la fermeture de la place du Marché, le sens giratoire était une obligation. M. LE MAIRE lui répond que non, mais qu'il est souhaitable, il implique que les gens ne se croisent pas. En effet, outre le cabinet médical, trois commerces sont concernés : Naturalia, la Vie Claire et le boulanger ; le sens giratoire permet d'éviter aux gens de se croiser.

M. TARDIEU s'inquiète de la santé des quelques sans-abri présents à Chaville, qui sont d'ailleurs suivis par le CCAS ; le Maire sait-il si certains sont malades ou l'ont été et, le cas échéant, rejoignent-ils le CREPS de Châtenay-Malabry, qui est la zone de protection pour les personnes sans domicile ? M. LE MAIRE répond que l'un d'entre eux est malade ; il ne souhaite pas donner trop d'indications pour des raisons de confidentialité, mais ce malade du COVID-19, qui traînait encore en ville il y a quelques heures avec tous les risques que cela pouvait poser, avait été hospitalisé dans un hôpital voisin et s'en est enfui, il sera hospitalisé de façon un peu plus autoritaire dans les heures à venir. Les autres SDF, peu nombreux sur Chaville, au nombre de quatre ou cinq, sont en forêt, ce qui ne pose pas de problème particulier, ni pour eux ni pour la population ; ils profitent, dans une certaine mesure, d'un environnement plutôt agréable.

Il avait été imaginé, il y a quelques jours, de mettre en place une installation globale à l'échelle de GPSO avec la mise à disposition d'un gymnase et Boulogne-Billancourt se proposait d'accueillir tous les SDF, mais cela

n'a pas été jugé souhaitable en définitive, car, au fond, cela créait de la promiscuité et un risque de contamination là où, aujourd'hui, il n'y en a quasiment pas. De plus, les SDF ne souhaitaient pas être enfermés dans un gymnase.

M. TARDIEU propose son aide à l'équipe municipale pour participer à d'éventuelles actions, en tant que petite main, il cite notamment la réouverture du marché. Les élus de l'Opposition peuvent tout à fait participer à l'effort si besoin. M. LE MAIRE n'y voit aucune objection ; néanmoins, il faut que ce soit extrêmement rigoureux et très ordonné. Il souhaite la réouverture du marché, parce qu'elle est possible dans de bonnes conditions ; néanmoins, il ne se fait pas trop d'illusion, car les règles de confinement, comme les élus ont pu l'entendre la veille de la bouche du Président de la République, sont plutôt renforcées dans les quatre semaines à venir qu'allégées. Il ajoute qu'il est plus simple de s'organiser avec l'administration municipale, avec les agents de la Ville, qu'avec les élus, mais le concours de ces derniers peut tout à fait être sollicité.

M. BISSON ajoute que parmi les mesures décidées, des sortes d'hygiaphones en plexiglas ont été installés, financés par la Ville, pour les commerçants qui le désiraient ; un artisan les réalise au coup par coup, sur demande.

M. LE MAIRE indique ne pas avoir évoqué l'ensemble des dispositions prises ; elles figurent sur le journal ou sur le site.

Il précise par ailleurs que la Ville a passé commande d'un nombre de masques suffisant pour permettre à la population, lors du déconfinement, de disposer d'un ou deux masques en tissu par personne sans problème. Il n'est pas possible de fournir des masques chirurgicaux car il en faudrait des dizaines de milliers. Ce dispositif sera prêt pour la fin du confinement, si le déconfinement a réellement lieu le 11 mai. D'après les annonces, il se fera de façon progressive, peut-être région par région. La région Ile-de-France étant l'une des plus touchées, le département des Hauts-de-Seine étant lui-même l'un des plus touchés, il n'est pas évident que les Chavillois soient parmi les premiers à être déconfinés si le déconfinement se base sur des critères géographiques. En tout cas, la Ville sera prête.

M. BISSON explique que la Ville a également commandé des gels hydroalcooliques à la demande des soignants et commerçants. Elle a commencé à en distribuer à ceux qui en ont exprimé le besoin, mais il lui en reste. Si un élu a écho d'un commerçant qui souhaite être doté, la Mairie en dispose, même si les quantités ne sont pas phénoménales. M. LE MAIRE ajoute que la Municipalité a plutôt tendance à gérer la pénurie ces derniers temps, même si les choses ont tendance à s'améliorer depuis quelques jours.

M. PANISSAL fait part aux élus d'une problématique qui lui a été remontée concernant des personnes qui dormiraient au Campanile, qui arriveraient en camionnette et qui ne respecteraient pas les consignes sanitaires, notamment lorsqu'elles fument sur le parvis Robert Schuman ; serait-il possible de demander au Campanile d'intervenir ? M. LE MAIRE estime qu'au-delà de demander au Campanile d'intervenir, il s'agit surtout de faire en sorte que la vague passe. Il souligne qu'aux Créneaux, il y a de petits problèmes avec un certain nombre de jeunes en soirée, mais c'est assez inévitable, car les soirées ont tendance à s'allonger ; la Municipalité essaye de les résoudre au mieux, mais il faut le faire avec un maximum de souplesse. M. TARDIEU précise que si ces personnes travaillent ensemble, sont dans les bureaux, vivent ensemble depuis un temps important, qu'elles fassent une pause toutes ensemble ne change rien ; tout dépend de la relation. Or, il est difficile, en voyant un groupe de personnes, de savoir quelle relation elles ont. M. PANISSAL explique que d'après les remontées qu'il a, ces personnes travaillent sur de petits chantiers. M. LE MAIRE confirme que de petits chantiers sont encore en cours sur la ville ; le chantier du parvis de l'Atrium n'est d'ailleurs pas terminé et une petite entreprise y œuvre encore, son personnel est disponible et travaille dans des conditions qui n'impliquent pas un contact quelconque avec la population, puisque le parvis est fermé ; il est possible que cela joue également.

M. TARDIEU tient à faire une remarque plus globale sur le port du masque : aujourd'hui, la Ville distribue des masques, ce qui est une bonne chose, mais il y a un réel problème de formation des gens au port du masque. Il cite notamment les caissières qui, de par leur mauvaise utilisation du masque, sont vecteurs de transmission. Même si ce problème existe partout en France, il serait intéressant de former les gens à leur utilisation avant de leur en distribuer (le changer et le laver). En effet, mal utilisé, le masque n'a aucune utilité. Pour M. LE MAIRE, cela se fera petit à petit, naturellement, la coercition dans ce domaine n'est pas évidente ; il faut rester optimiste sur la nature humaine.



En conclusion, M. LE MAIRE propose de refaire le même exercice d'ici une dizaine de jours. L'actualité évolue vite, mais pas au point d'avoir des informations importantes à communiquer tous les huit jours. D'ici une quinzaine de jours, fin avril, les élus y verront probablement un peu plus clair sur les perspectives de déconfinement et il sera alors plus facile d'envisager des choses.

M. BESANÇON demande si le Maire est consulté par la Préfecture sur les scénarios de déconfinement. M. LE MAIRE lui répond par la négative et ajoute que personne n'est consulté, il n'y a pas de consultation des élus ou des Maires, quelle que soit l'importance des villes. Il existe peut-être des contacts avec la Ville de Paris ; il sait que la Maire de Paris a récemment envoyé un courrier au Premier ministre pour lui proposer une façon d'organiser le déconfinement, mais il n'est pas certain qu'elle ait obtenu une réponse. En la matière, le gouvernement, les services de l'État et les Préfets improvisent un peu actuellement et tout le monde attend les résultats de la mission confiée à M. CASTEX il y a quelques jours sur la façon d'organiser le déconfinement. En l'état actuel des choses, l'État n'a pas pris contact avec les Mairies pour organiser le déconfinement, même si cela ne les empêche pas de donner leur avis ; Chaville a d'ailleurs donné son avis, mais ce n'est qu'un avis, elle n'aura pas nécessairement de réponse. Pour M. LE MAIRE, les Villes doivent elles-mêmes se préparer, en fonction de la façon dont les choses évoluent, au déconfinement, qui sera, par définition progressif ; c'est dans ce sens qu'il prévoit l'équipement de l'ensemble de la population en masques à la fin de la période de confinement. Une anticipation est nécessaire sur ces mesures.

M. BESANÇON souligne qu'il est difficile de se préparer sans connaître ne serait-ce qu'un ou deux scénarios, car en fonction de ces derniers (sectoriel, géographique, par âge...), l'impact n'est pas du tout le même.

M. LE MAIRE lui répond que les scénarios sont globalement connus : géographique, sectoriel, par âge, ce dernier tenant, à son avis, la corde. Il est donc possible de préparer, en fonction des scénarios qui peuvent se dessiner.

M. TARDIEU tient à remercier le MAIRE d'avoir fait cette présentation complète en toute transparence. M. LE MAIRE conclut la réunion en indiquant qu'il se tient à la disposition des élus, ils ne doivent pas hésiter à lui envoyer un mail s'ils ont des questions, il y répondra dans les plus brefs délais.

M. LE MAIRE clôt la réunion à 18h30.

Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville